

Département de *LA MOSELLE*

Plan de transport
période des hostilités

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DE L'EST

EXPLOITATION

DIVISION DU MOUVEMENT

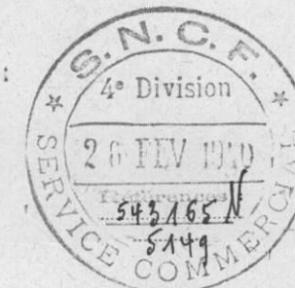
N° 335 M5

Rappeler dans la réponse
le numéro de la présente lettre.

OBJET :

Moselle

Plan de transports
pour la durée
des hostilités



PARIS, le 24 Février 1940.

13, Rue d'Alsace — PARIS-10°

TÉLÉPHONE : { URBAIN :
BOTZARIS 48-80 (13 lignes)
INTERURBAIN :
INTER BOTZARIS II (4 lignes)

R. C. Seine N° 276.448 B

Monsieur le Directeur
du SERVICE COMMERCIAL
(4ème Division - Coordination)
54, Boulevard Haussmann
PARIS

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le plan de coordination de la Moselle pour la durée des hostilités, avec un exemplaire du Procès-Verbal de la réunion du 1er Février 1940 du Comité Restreint faisant ressortir l'opposition de la S.N.C.F. à la création ou au maintien de certains services figurant au plan, et un calque permettant la lecture rapide de ce plan, qui, par ailleurs, appelle de ma part les observations et corrections suivantes :

Sous 2° Liste des services routiers prévus

a) Services en remplacement de trains :

L'itinéraire et la consistance des services 13 et 13bis sont à indiquer comme suit :

- Service 13 Lutzelbourg- (par Phalsbourg, Vilsberg et Drulingen (Bust - 3 AR
- Service 13bis Drulingen- (par Metting, Schalbach, Schalbach (Veckersviller, Siewiller et Weyer - 2 AR

Le service 14 Rédange - Audun-le-Tiche, exploité par Mme Vve LATHUILE, est à supprimer. Ce service a, en effet, cessé d'exister depuis le début des hostilités, en raison de l'évacuation presque totale des communes intéressées.

b) Autres services :

1^o) Service routier n° 28, de Phalsbourg à Sarrebourg: l'annotation "Accords horaires et mêmes tarifs que Citroën à Strasbourg" est à biffer, le service Strasbourg - Saverne Sarre Union - Sarreguemines de cette dernière entreprise ayant cessé d'être assuré depuis la mobilisation.

2^o) Services proposés sous réserve d'autorisation de l'Administration Supérieure en raison de l'opposition de la S.N.C.F. à leur maintien :

1^o/ Service N° 74, Nancy-Sarrebourg, de la Société des Rapides de Lorraine.- Je suis d'avis de nous opposer au maintien du service Nancy-Sarrebourg par Blâmont et Lunéville, qui existait antérieurement au 1^{er} Septembre 1939 et était sur tout son parcours parallèle au fer (S.N.C.F. et L.B.B.).

Par contre, je n'aurais pas d'objection à la création d'un service Nancy - Sarrebourg par Essey, Champenoux, Moncel, Burthecourt, Vic, Lézey, Bourdonnay, Moussey, Réchicourt-le-Château, St-Georges et Impling, sous réserve que le parcours Réchicourt - Sarrebourg, qui ferait double emploi avec le fer, soit neutralisé.

Cet itinéraire a d'ailleurs été préconisé par M. CANNEL, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées de la Meurthe-et-Moselle, par une lettre à son Collègue de la Moselle, qui nous l'a communiquée, et à qui nous avons répondu que nous étions d'accord avec M. CANNEL.

2^o/ Service N° 76, Metz - Longwy (4 AR Metz - Hayange dont 2 AR prolongés de Hayange à Longwy), de la Société des Rapides de Lorraine.- Je suis d'avis de nous opposer au maintien de ce service, qui nous concurrence-rait directement, notamment sur les sections Metz - Uckange (partie de la ligne Metz - Thionville) et Uckange-Hayange qui sont bien desservies par fer.

- 3^o/
- a) Service N° 214, Metz-Thionville (8 AR) Sté des Transports de la Basse-Moselle (Direction commune avec la Sté des Tramways de la Fentsch);
 - b) Service N° 213, Metz-Thionville (8 AR) Sté des Rapides de Lorraine;
 - c) Service N° 215, Metz-Thionville (4 AR) Pénin-Tabouret.

Par lettre n° 1444 M5 du 30 Novembre 1939, nous vous avons saisi du différend qui existe entre l'Ingénieur en

Chef des Ponts et Chaussées de la Moselle et la S.N.C.F. au sujet du maintien, entre Metz et Thionville, de services routiers qui concurrenceraient directement le fer.

Vous avez été d'avis qu'il y avait ^{bien} lieu de s'opposer au maintien des services n° 213 et 215, mais que, par contre, nous ne pouvions que prendre acte de la création du service n° 214. M. le Ministre des Travaux Publics, consulté par M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, ayant donné son accord sur cette création, en raison de ce que le service serait assuré par des véhicules à gaz comprimé.

Nous avons fait connaître notre position à ce sujet à M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées et l'avons également informé que nous nous réservons de diminuer la fréquence de nos trains dans la mesure où seraient tolérés des services routiers en double emploi. En définitive, je serais d'avis qu'il soit bien précisé que le service n° 214 sera seul créé et devra être assuré par des véhicules à gaz comprimé.

Par ailleurs, le Général CONDE, Commandant la III^e Armée, nous a fait savoir que la création de services routiers entre Metz et Thionville ne pourrait être autorisée que sous les réserves suivantes, qui sont incompatibles avec la création de la totalité des services prévus dans le plan :

- Aucune circulation ne pourra avoir lieu la nuit, c'est-à-dire entre 17h et 6h30, en période d'hiver -
- Nombre total d'aller et retour à limiter à 1 toutes les heures en moyenne -
- L'Autorité Militaire se réserve le droit, sans préavis soit de faire stopper momentanément les cars, soit même de dériver la circulation de ces derniers sur d'autres itinéraires que la Route Nationale N° 53.

Pour le reste, le plan de guerre de la Moselle ne donne lieu à aucune observation de ma part.

Le Chef du Service de l'Exploitation

Ph. Dreyfus

Comité restreint de coordination
des transports ferroviaires
et routiers.-

PROCES-VERBAL
de la réunion du 1er février 1940

Le Comité restreint des transports ferroviaires et routiers dans le département de la Moselle, constitué par arrêté préfectoral du 12 octobre 1939, s'est réuni le 1er février 1940 à METZ, dans une salle de la Préfecture

Assistaient à cette réunion:

MM. LABAEYE, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du département,
Président;

JAL, Inspecteur Principal de l'Exploitation des chemins de fer
(S.N.C.F.) à Metz;

DECRESSONNIERE, représentant la Société des TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX
à Metz,
Membres;

Assistaient également à cette réunion:

MM. APPRILL, Ingénieur des Ponts et Chaussées,
LABARRIERE, Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat;

Mme HINZELIN, représentant la Société LES RAPIDES de LORRAINE à Nancy,
accompagnée de M. DORCIVAC, Directeur technique;

M. GENET, Secrétaire du Comité technique départemental.-

M. POIROT, Directeur des TRANSPORTS de la BASSE-MOSELLE, s'était
fait excuser.-

La séance est ouverte à 10 heures.

Le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 1939 est adopté.-

M. l'Ingénieur en Chef soumet à l'examen du Comité les observations
présentées par MM. les Ingénieurs en Chef des Ponts et Chaussées des départe-
tements de la Meurthe-et-Moselle, du Bas-Rhin et de la Meuse.

1° - Département de Meurthe-et-Moselle -

Ligne NANCY-MORHANGE: 2 allers et retours.
Le Comité restreint de la Moselle maintient à l'unanimité 3 allers
et retours.-

2° - Département du Bas-Rhin -

Sur proposition du Comité restreint de ce département, le Comité
restreint de la Moselle émet un avis favorable pour que le service routier
de remplacement soit attribué, sur la relation DRULINGEN-SCHALBACH, à
l'entreprise MUGLER et GEYER, ainsi que la relation LUTZELBOURG-DRULINGEN.

D'autre part, un avis favorable est émis pour le maintien du service
routier SAVERNE - SARRE-UNION, par PHALSBOURG-DRULINGEN, en liaison avec le
service routier de remplacement DRULINGEN-LUTZELBOURG, de la manière suivante

Département de la MOSELLE

NOUVEAU PLAN de TRANSPORT de VOYAGEURS

(Exécution du décret du 19 septembre 1939
et de l'arrêté ministériel du 26 septembre 1939)

P R O J E T

Dressé par les Membres du Comité
restreint prévu par l'article 2 du décret
du 19 septembre 1939.

METZ, le 3 février 1940.-

L'Ingénieur en Chef
des Ponts et Chaussées,
Président,
signé: LABAEYE

Le Délégué de la S.-N.-C.-F.
signé: JAL

Le Délégué des Transports Routiers,
signé: DECRESSONNIERE

E T A T

1° - LIGNES DE CHEMIN DE FER DONT LA FERMETURE
AU SERVICE DES VOYAGEURS EST PROPOSEE.-

- a) AUDUN-le-TICHE - REDANGE - La ligne reste fermée au service des voyageurs.
Il n'y a pas de service de remplacement à prévoir, en raison de la faible distance de la ligne (3 km 600) et de l'évacuation presque totale des communes intéressées.
La S.N.C.F. ne s'oppose pas à ce qu'un service régulier soit organisé par la commune d'AUDUN-le-TICHE, à l'aide de voitures de faible capacité, comme cela a lieu à certains jours en ce moment.
- b) LUTZELBOURG à PHALSBURG et DRULINGEN - La ligne sera fermée au service des voyageurs.
- c) DIEMERINGEN à SCHALBACH - De DIEMERINGEN à DRULINGEN, la ligne sera conservée en service voyageurs et fermée de DRULINGEN à SCHALBACH.
- d) VIC-sur-SEILLE à BURTHECOURT - La ligne est fermée depuis 1934. Sa fermeture est maintenue.

2° - LISTE des SERVICES ROUTIERS PREVUS

N° des lignes	Nom de l'entreprise	Désignation de la ligne	Itinéraire	Nombre A.R. quotidiens	Observations
<u>a) Services en remplacement de trains</u>					
13	MUGLER et GEYER à Ingwiller	Lutzembourg à Phalsbourg et Drulingen	-	-	La consistance des services sera fixée ultérieurement.
13 bis	MUGLER et GEYER à Ingwiller	Drulingen - Schalbach	-	-	Itinéraire et consistance des services à fixer ultérieurement.
14	Vve LATHUILLE	Rédange - Audun-le-Tiche	-	7 A.R.	
<u>b) Autres services</u>					
28	DAMITIO à Phalsbourg	Phalsbourg-Sarrebourg	Mittelbronn, Hérange, Lixheim, Hilbesheim, Réding, Grand-Eich.	Mardi et Vendredi: 1 A.R.	Accords horaires et mêmes tarifs que CITROEN à Strasbourg
33	Société des TRANSPORTS de la BASSE-MOSELLE	Beuvange-Algrange	Metzange, Volkrange, Marspich, Hayange	5 A.R.	Ne pourra charger que des voyageurs en provenance ou à destination des localités comprises entre Hayange (exclus) et Beuvange
38	LOTH à Niederviller	Sarrebourg-Niederviller	Buhl	Semaine: 2 A.R. D. et F. 1 A.R.	

/...

- SAVERNE-LUTZELBOURG - service assuré par le chemin de fer, puis par la ligne d'autobus LUTZELBOURG-DRULINGEN qui serait prolongée jusqu'à SARRE-UNION.-- Parité tarifaire et non chargement voyageurs de bout en bout.

- Enfin, accords tarifaire et horaire avec le service libre SAVERNE-PHALSBOURG.

3° - Département de la Meuse -

Le Comité technique départemental de la Moselle émet un avis favorable pour que la relation METZ - BAR-le-DUC soit attribuée aux RAPIDES de la MEUSE, à raison de 3 allers et retours quotidiens.

°
°

Le Comité restreint se prononce ensuite pour le maintien de 4 allers et retours sur la relation METZ-HAYANGE, dont 2 prolongés jusqu'à LONGWY (RAPIDES de LORRAINE), en notant l'opposition du représentant de la S.N.C.F.

°
°

La Société Générale des TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX présente une demande tendant au rétablissement de la ligne METZ-BOULAY par GONDREVILLE (lignes 203 et 204).

Le Comité émet un avis favorable pour 1 aller et retour quotidien.

°
°

En conclusion, le Comité restreint adopte à l'unanimité le plan de la Moselle arrêté définitivement par M. l'Ingénieur en Chef, compte tenu des plans présentés par les départements de Meurthe-et-Moselle, du Bas-Rhin et de la Meuse, et enregistre l'opposition du délégué de la S.N.C.F. aux services routiers ci-après, qui font l'objet d'un additif au plan:

<u>Ligne 74</u> (Rapides de Lorraine)	-	NANCY - SARREBOURG La S.N.C.F. serait toutefois d'accord pour un service LUNEVILLE-SARREBOURG 2 A.R. avec accord d'horaire et de tarif.-
<u>Ligne 76</u> (Rapides de Lorraine)	-	NANCY - LONGWY
<u>Ligne 213</u> (Rapides de Lorraine)	-	METZ - THIONVILLE
<u>Ligne 214</u> Transports Basse-Moselle)	-	METZ - THIONVILLE
<u>Ligne 215</u> (Pénin-Tabouret)	-	METZ - THIONVILLE

N° des lignes	Nom de l'entreprise	Désignation de la ligne	Itinéraire	Nombre A.R. quotidiens	Observations
40	MONERET à WALSCHEID	Walscheid-Sarrebourg	Vallérysthal, Plaine de Walsch, Brouderdorff, Buhl.	Mardi et Vendredi 2 A.R.	Accords horaires et tarifaires avec les autres entrepreneurs sur les parcours communs.
41	PFEIFFER Victor à Brouderdorff	Brouderdorff; Sarrebourg	Buhl	Mardi et Vendredi 1 A.R.	-d°-
43	WEBER KURTZ à Dabo	Dabo-Sarrebourg	Schaeferhoff, Rethel Plaine de Walsch, Brouderdorff	Mardi et Vendredi 1 A.R.	-d°-
44	T.R.A.M. (M. Hocquard)	Metz Novéant Gorze	Corny, Jouy, Montigny	Eté semaine: 2 AR D & F: 5 A.R. Hiver semaine: 2 AR D & F: 3 A.R.	Sur la relation Metz-Novéant, application de l'art. 26 du décret du 12.1.39
53	SPRENG Victor à Harreberg	Harreberg-Sarrebourg	Rethel, Plaine de Walsch, Brouderdorff, Buhl	Mardi: 1 A.R.	Accords horaires et tarifaires avec les autres entrepreneurs sur les parcours communs.
71	RAPIDES de LORRAINE	Nancy-Metz	Pont-à-Mousson, Pagnys/Moselle, Arnaville, Novéant, Corny, Jouy-aux-Arches	3 A.R.	Accords horaires et tarifaires avec la S.N.C.F.
73	-idem-	Nancy-Morhange	Bioncourt, Attiloncourt, Chambrey, Château-Salins, Putigny, Vanneccourt, Dalhain, Bellange, Achain, Baronville	3 A.R.	Mêmes accords que ci-dessus sur Nancy-Château-Salins
75	-idem-	Nancy-Dieuze	Moncel, Vic-s/Seille, Moyenvic	4 A.R.	Accords horaires et tarifaires sur Nancy-Moncel
77	-idem-	Metz-Briey	N. 53 - N. 412, Semécourt, Pierrevillers, Rombas, Rosseville, Moyeuve, Joeuf, Homécourt, Auboué, Moutiers	3 A.R.	Application de l'art. 26 du décret du 12.1.1939. Accords horaires et tarifaires avec les autres entrepreneurs sur les parcours communs.
84	RAPIDES de la MEUSE	Bar-le-Duc Metz	St-Mihiel, Chambley, Gorze, Novéant, Dornot, Ancy, Ars, Vaux, Moulins	3 A.R.	Accords horaires et tarifaires avec TRAM sur la ligne Metz-Gorze par Novéant
93	CLERC à Ste-Marie-aux-Chênes	Montois-la-Montagne Metz	St-Marie-aux-Chênes, St-Privat, Amanvillers, Châtel, Moulins, Montigny	3 A.R.	Application de l'art. 26 du décret du 12.1.1939. Accords horaires et tarifaires avec les autres entrepreneurs sur les parcours communs.

N° des lignes	Nom de l'entreprise	Désignation de la ligne	Itinéraire	Nombre A.R. quotidiens	Observations
201	Sté Générale des TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX	Trioux-Metz	Avril, Briey, Auboué, Ste-Marie-aux-Chênes, St-Privat, Saulny, Lorry	2 A.R. de Briey à Metz 1 A.R. de Trioux à Briey	
202	-d°-	Thionville-Metz	Illange, Guénange, Bousse, Ay, Rugby, Argancy, Olgy, Malroy, Charly, Chieulles, St-Julien	1 A.R. de Thionville à Guénange; 2 A.R. de Guénange à Metz	
203 204	-d°-	Section Metz-Boulay	Gondreville-Charleville ou Gondreville-Burtoncourt	2 A.R. 1 via Charleville 1 via Burtoncourt	
209	-d°-	Mardigny-Metz	Lorry-Mardigny, Vezon, Fey, Augny	2 A.R.	
212	VIATOUR à Clouange	Rombas-Metz		1 A.R.	Avec une voiture de tourisme et seulement pour le transport d'écoliers et d'une personne de surveillance
216	RAPIDES de LORRAINE	Metz - Vic-s/Seille	N. 55 de Metz à Château-Salins près Salennes	2 A.R.	Accords horaires et tarifaires sur Solgne-Château-Salins et pour les relations issues des localités de cette section avec Metz
217	Sté GÉNÉRALE des TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX	Vantoux - Metz		3 A.R.	Accords horaires et tarifaires avec la S.N.C.F.

Sous réserve d'autorisation de l'Administration Supérieure, en raison de l'opposition présentée au sein du Comité restreint par le délégué de la S.N.C.F.

74	RAPIDES de LORRAINE	Nancy - Sarrebourg	Blâmont, St-Georges, Héming, Bébing	2 A.R.	
----	---------------------	--------------------	-------------------------------------	--------	--

N° des lignes	Nom de l'entreprise	Désignation de la ligne	Itinéraire	Nombre A.R. quotidiens	Observations
76	RAPIDES de LORRAINE	Metz - Longwy	Maizières - Hagondange - Uckange - Hayange	4 A.R. dont 2 prolongés jusqu'à Longwy	Application de l'art. 19 du décret du 25.1.1938, sur les parcours communs. Ne pourront charger entre Fontoy et l'embranchement de Florange des Tramways de la Vallée de la Fentsch que les voyageurs allant au-delà de Fontoy ou Florange.
213	-d°-	Metz - Thionville	Maizières, Hagondange, Uckange	8 A.R.	Application de l'art. 26 du décret du 12.1.1939.
214	Société des TRANSPORTS de la BASSE-MOSELLE	Metz - Thionville	-d°-	8 A.R.	-d°-
215	PENIN-TABOURET	Metz - Thionville	-d°-	4 A.R.	-d°-

N° des lignes	Nom de l'entreprise	Désignation de la ligne	Itinéraire	Nombre A.R. quotidiens	Observations
108	Sté Générale des TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX	Nomeny-Metz	Raucourt, St-Jure, Louvigny, Cheminot, Silleigne, Pommérieux, Verny, Pouilly, Magny	2 A.R.	
126	Société BASSE-MOSELLE à Thionville	Hayange-Beuvange	Marspich, Volkrange, Metzange	3 A.R.	
127	-d°-	Thionville Knutange	1°) Terville, Daspich, Florange, Serémange, Hayange, Nilvange 2°) Terville, Marspich, Hayange, Nilvange	Semaine: 4 A.R. D et F: 2 A.R. 1 A.R.	Application de l'art. 26 du décret du 12.1.1939
128	-d°-	Hayange-Ranguevaux	Serémange, Erzange, Rémelange, Morlange, Ranguevaux	Semaine: 5 A.R. D. 3.A.R.	
148	WINGER Eugène à Walscheid	Walscheid-Trois-Fontaines		2 A.R.	
155	DAMITIO à Phalsbourg	Phalsbourg Saverne	par Danne-et-Quatre-Vents	jeudi: 1 A.R.	
155	MUGLER et GEYER à Ingwiller	Saverne-Sarre-Union	Phalsbourg-Drulingen par lignes 13 et 13bis	3 A.R.	Accords horaires et tarifaires avec M. DAMITIO sur Phalsbourg-Saverne
156	WEBER KURTZ à Dabo	Dabo-Lutzelbourg	Schaeferhoff, Neustadt mühle, Sparsbrod	Eté: 4 A.R. 1 A.R. sup. les D. & F. Hiver: 2 A.R.	
157	WAGNER à Languimberg	Sarrebourg-Languimberg	Haut-Clocher, Langatte Bisping, Rhodes, Tribourg.	2 A.R.	
167	WECKERLE à Cirey	Cirey-Sarrebourg	Hattigny, Fraquelfing, Niderhoff, Laneuveville, Lorquin, Imling	2 A.R. par semaine (jours de marché)	
170	BROQUARD à Fribourg	Fribourg-Dieuze	Desseling, Guermange, route de Zommange	Lundi et Vendredi: 1 A.R.	
173	GERARDIN à Lixheim	Sarrebourg-Lixheim	par Réding	Mardi-Vendredi: 3 A.R.-sur la relation Réding Lixheim: 2 A.R.	
192	PETREMENT à Vic-sur-Seille	Vic-sur-Seille Azoudange	Moyenvic, Marsal, Kanrey, Lezey, Juvelize, Bezange-la-Petite, Leymoncourt, Donnelay, Ommeray, Bourdonnay, Maizières-lès-Vic.	2 A.R.	